

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
Du mercredi 27 mai 2020

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT
Secrétaire de séance : Mme TARBY et M.GAVOILLE
Membres excusés : Mmes ACHOUCHE, BRUN, MERCIER, VERGE, BERNARDIN, DUPRE
M.AGNELOT, CHEVIRON, NIEPCERON
Membres présents : Mmes TARBY, PETREMENT, AGAZZI, PREDINE, GUILLEMOT, MILLERAND,
ALFONSO-BINDA, VEUVE, ARNOUD, PATTON, JACQUINOT, FAIVRE
M. OUDOT, GAVOILLE, DEMORTIER, NOLY, COURROYE,
En tant qu'invités : Mmes BOUSSAKHANE, PLEIGNET et M. CREUSY, BRULOIS
Membres absents : Mmes CHAMPY, BOUZER,
M. LECOUP, CLERGET, SOUSA

Nombre de membres présents au début du conseil : 19 Quorum : 16

Ce conseil d'administration est organisé en visioconférence, grâce à l'application VIA , les votes ont été comptabilisés grâce à la fonctionnalité « ETATS ». Mme Magnin-Feysot remercie tous les membres de leur présence à ce CA si particulier.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 10h05.

1/ Partie financière

A- Le compte financier

Mr Creusy, agent comptable de l'établissement, présente le compte financier et donne les explications nécessaires sur la construction d'un budget et les différents services qui le composent.

Le service Activités Pédagogiques : Un récapitulatif des recettes est présenté pour un montant de 225 803.17€. Les dépenses pédagogiques représentent un montant de 241 280.24€

Le service Vie de l'élève : à bénéficié de 5 291.58€ de recettes de l'Etat et de 7 846.10€ (tarification sociale) de recettes de la région Bourgogne Franche- Comté, soit un total pour l'exercice 2019 de 13137.68€ pour de l'aide sociale. Les charges se répartissent ainsi : aides aux familles (fonds sociaux pour 72 élèves) pour un montant de 11999.08€, éducation à la santé : 502.60€, projet Mildeca pour 391.00€ et fonds de vie lycéenne pour 245.00€ soit un total de dépenses de 13 137.67€.

Le service ALO (administration et logistique) : regroupe les mouvements financiers liés à la structure du lycée (frais d'affranchissement, viabilisation, achats de papier, ordures ménagères, produits d'entretien et de nettoyage, linge, fournitures administratives, contrats divers, entretiens des locaux...)

Les recettes du service ALO sont de 313 871.72€ pour un total de dépenses de 381 316.06€

Il est à noter une hausse des dépenses de viabilisation, avec un prélèvement sur les fonds disponibles en décembre 2019 de 83 000.00€ pour pouvoir payer les factures de fin d'exercice. Total des dépenses de viabilisation avec le SRH de 197 656.87€.

Le service SBN (Bourses) : Les recettes sont identiques aux dépenses (ressources affectées) pour un montant annuel de 139 921.03€. En 2019 le Lycée comptait 184 élèves boursiers. (193 en 2018).

Le servie SRH : restauration-hébergement : présente un total de recettes de 450 307.91€ pour un total de charges de 378 468.35€

Le service OPC (recettes en capital) : recettes nettes pour 0.00€ et dépenses pour 14 105.07€ € car les achats ayants été fait sur fonds propres.

Au final le total général des recettes de l'exercice 2019 s'élève à 1 143 041.51€ pour un montant général de dépenses de 1 168 228.43€

Pour l'exercice 2019, 3 décisions budgétaires modificatives (dbm 16-21-27) ont été faites pour un total de 201 973.91€. Ces prélèvements sur les fonds de réserves pour abonder le service ALO (pour la viabilisation ,entretien des locaux) pour le service AP achats denrées pédagogiques, la baisse de fréquentation à certains moments en ce qui concerne les restaurants d'application, le nombre d'élèves clients en hausse, la limitation de couverts pour certains menus, la hausse des denrées, ont conduits à une baisse des recettes sur l'AP.

A noter que les différentes installations du pôle hôtelier sont énergivores (batteries de réchauffement, CTA, Hottes...) ce qui induit également une hausse de la viabilisation +13 055.99€ par rapport à 2018.

Le résultat net global du compte financier : recettes-dépenses de fonctionnement du 01.01.19 au 31.12.2019 est de : -15 433.61€

Ce qui détermine la variation du FdR.

Mr Demortier demande une précision concernant les fonds lycéens. Le CA avait l'an dernier fait part de son mécontentement suite à l'annonce d'une baisse des fonds lycéens sur leur partie Etat. Il souhaite savoir si la somme versée a suffi à couvrir les besoins.

Mr Gavaille répond que 72 élèves ont été aidés cette année dans le cadre de ces fonds et que toutes les demandes formulées ont été satisfaites.

Mr Demortier s'interroge sur l'écart dans les comptes « administration et logistique ». Les dépenses dépassent de 70.000 euros les recettes.

Mrs Creusy et Gavaille répondent que cette différence vient de différents achats et dépenses qui ont été validés en CA et ont fait l'objet de DBM.

Mme Agazzi veut savoir ce que représente la ligne « publicité ». Mr Gavaille répond que ce sont les publicités des portes ouvertes dans la presse par exemple mais aussi les achats de stands gonflables, de flammes, affiches... dans lesquels nous avons investis.

Mr Noly interroge sur le montant des achats de matière, les prix ont-ils augmenté ? Mr Gavaille explique que nous avons dû faire appel de façon régulière à des élèves clients et que l'écart de recettes entre un client et un élève client est importante (environ 7 euros). Il attire aussi l'attention sur les capacités du restaurant qui sont parfois sous exploitées pour des raisons pédagogiques. Attention aussi à respecter la saisonnalité dans l'achat des produits.

Mr Gavaille souligne que comme l'a exposé Mr Creusy, le COFI est la synthèse du budget au 31/12. Le montant des DBM entre septembre et décembre s'élève à 201 000.00 euros. Ce montant est exceptionnel et nous ne pourrons pas effectuer de tels prélèvements chaque année. Il précise que pour répondre à la crise sanitaire en cours, le compte des produits d'entretien est déjà en débit. Il nous faudra donc effectuer une DBM dès le prochain CA.

Les réponses étant apportées, le compte financier est soumis au vote.

- Un vote est proposé pour l'adoption du compte financier 2019 avec ou sans réserves

Le compte financier de l'exercice 2019 est adopté sans réserve

16 pour

3 abstentions

Le résultat net global du compte financier : recettes-dépenses de fonctionnement du 01.01.19 au 31.12.2019 est de : -15 433.61€

- Un vote est proposé pour l'affectation des résultats :

Service général : - 75 227.72€

Services Spéciaux

SRH : +71 839.56€

16 pour

3 absentions

B/ Ventilation des crédits BOP 141

M. Gavaille Adjoint-Gestionnaire informe le Conseil d'administration de la subvention Etat de 3797.00€ concernant les crédits pédagogiques globalisés –Programme 141 et propose de répartir cette somme de la manière suivante :

-Droits de reprographie : 1453.76€

-Remboursements frais de stages en entreprises : 2343.24€

Mr Demortier pose la question de savoir ce qu'on entend par « Remboursements frais de stage en entreprises ». Mr Gavaille explique qu'il s'agit du remboursement des frais de déplacements pour stage des élèves et des profs.

Adopté à l'unanimité- 19 pour

Mme Magnin Feysot remercie Mrs Gavaille et Creusy pour le travail qu'ils ont réalisé.

2/ Protocole sanitaire

Nous n'avons à l'heure du CA aucune information concernant la réouverture des lycées. Nous attendons l'allocution du premier ministre qui aura lieu demain.

Mme Magnin-Feysot explique que le protocole a été travaillé puis examiné en CHS le 25 mai. Il prépare un potentiel retour des élèves dès le mois de juin. L'ensemble des membres du CA ont reçu ce protocole en amont de la réunion de ce matin.

Mme Magnin-Feysot rappelle que le protocole de l'établissement prend appui sur le protocole sanitaire défini au niveau du ministère. Il respecte les fondamentaux :

- Maintenir la distanciation physique
- Appliquer les gestes barrière
- Limiter le brassage des élèves
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- Former, informer et communiquer

Le protocole est donc repris point par point avec les membres du CA.

Concernant les classes qui rentreraient :

Mme Petrement attire l'attention sur le non retour des élèves de 1^{ère}. Ces élèves n'ont pas effectué de pratique pro depuis le mois de mars ; cependant, ils partiront en stage 3 semaines après la rentrée de septembre. Ils ont donc un grand besoin de gestes pro.

Mme Patton précise que pour les classes de tertiaire, le programme est sur 2 ans. Donc tout le programme non fait cette année sera obligatoirement rattrapé en terminale. Faire revenir les élèves de première serait donc une bonne chose.

Mr Noly ne comprend pas l'intérêt de faire revenir les terminales alors que pour eux tout est joué.

Mme Magnin-Feysot précise que les élèves de terminale qui ont obtenu une place en BTS auront besoin d'un coup de pouce scolaire. De plus, n'oublions pas que certains élèves devront certainement passer l'oral de rattrapage et donc auront besoin de soutien.

Mme Faivre propose que les élèves de seconde reviennent 2 jours par semaine, les 1^{ère} et les terminales 1 jour. Cette répartition permettra de revoir tous les élèves et limitera à une soirée l'internat. Cette proposition est validée.

Les parents d'élèves trouvent que le temps scolaire proposé aux élèves est trop court mais conviennent qu'il est difficile de faire autrement.

L'entretien des locaux et la sécurité sanitaire :

Le lycée a acheté de nombreux produits de désinfection et du matériel spécifique (bornes de distribution, gels hydroalcoolique...)

Mr Noly évoque la possibilité d'acheter des tapis bactéricides à disposer à l'entrée des ateliers.

M. Noly évoque les C.T.A, M. Gavaille précise que la maintenance annuelle est effectuée par le prestataire et qu'une désinfection des batteries, nettoyages des siphons, moteurs et turbine. d'évacuation de vapeurs grasses (hottes) a été fait pendant le confinement soit le 24.04.20. Il ne s'agit pas d'une installation de climatisation.

Les masques :

Tous les personnels et les élèves devront porter un masque dès leur entrée au lycée. Les familles devront fournir les masques à leurs enfants. Se pose le problème de savoir si les élèves en auront suffisamment et le changeront bien toutes les 4 heures.

Un stock de masques sera déposé à la loge afin de dépanner les élèves qui exceptionnellement auraient oublié le leur.

Nous attendons une dotation Etat pour les personnels EN. La Région a d'ores et déjà doté ses agents.

Mme Petrement précise qu'un masque sera remis à chaque élève débutant un TP (Hôtellerie et ASSP) afin d'être sûr que les élèves disposent d'un masque non souillé.

Les bureaux :

Le BVS étant petit, un seul AED et un seul CPE y seront présents toute la journée pour assurer les tâches de vie scolaire. Les élèves n'auront pas accès au BVS et pourront s'adresser aux AED présents à différents endroits de l'établissement.

Mr Noly attire l'attention sur le bureau des professeurs au pôle hôtelier. Mme Petrement dit qu'au vu de l'organisation prévue, les enseignants ne seront pas présents en grand nombre simultanément.

Accueil des élèves :

Une pré-rentrée des personnels sera organisée avant le retour des élèves afin de travailler l'organisation.

Mme Magnin-Feysot explique que nous envisageons la moitié du temps de présence des élèves en enseignant général et l'autre moitié en enseignement professionnel.

La question de l'EPS est soulevée. Des activités peuvent-elles être mises en place en respectant le protocole sanitaire ? Il sera important de consulter les professeurs D'EPS.

Mme Pleignet (infirmière) explique que la difficulté pour l'EPS sera de ne pas faire monter les élèves en température pour ne pas qu'ils deviennent des cas suspects de COVID.

Le protocole prévoit une désinfection des mains des élèves à l'entrée du lycée puis à l'entrée des bâtiments et finalement dans la salle de classe. Les membres du CA pensent que cela fait beaucoup et demandent à ce que soit retirée la désinfection à l'entrée des bâtiments.

La pause cigarette à 10h et 15h30 est un sujet d'inquiétude. Les élèves se retrouvent en nombre devant le lycée pour fumer. Après discussion et avis de l'infirmière, il est décidé qu'il n'y aurait pas de pause cigarette en milieu de demi-journée. Les élèves auront la possibilité de fumer sur le temps de midi mais pas en dehors. Les personnels se soumettront également à cette règle.

La question de la prise de température de toute personne entrant dans l'établissement est soulevée. Après discussion et réflexion, elle semble très compliquée à mettre en place (par qui ? que faire avec un élève dont la température est élevée parce qu'il vient de courir pour ne pas être en retard ?..). Mme Veuve, parent élu et infirmière, précise que la température n'est pas un symptôme significatif. Les membres du CA décident donc qu'il n'y aurait pas de prise de température systématique à l'entrée du lycée.

Le lycée s'équiperait tout de même de plusieurs thermomètres afin de parer à toute éventualité.

Les CPE font part de leur inquiétude quant à la couverture de tous les postes de surveillance par les AED. Mme Magnin-Feysot les rassure en insistant sur le fait que nous n'accueillerons que le nombre d'élèves dont nous pourrions assurer la sécurité.

Idem pour le nettoyage des salles. Ne seront utilisées que les salles dont nous pourrions assurer la désinfection régulière en fonction du nombre d'agents de retour (1 salle par classe et par jour ou au maximum 1 salle par classe et par demi-journée).

Mr SAYSSET pose la question du problème de l'aération des salles. En effet, les fenêtres sont équipées d'un système de sécurité qui permet une ouverture très restreinte. De plus, tous les enseignants ne sont pas en possession d'une poignée leur permettant d'ouvrir les fenêtres.

Il est décidé que chaque matin les agents laisseront les fenêtres ouvertes en oscillo battant. Les cours auront lieu portes ouvertes et les portes d'entrée des bâtiments resteront elles aussi ouvertes. L'aération sera donc permanente.

La question est posée de savoir si les claviers d'ordinateurs seront protégés par un film ? La réponse est non. Il y aura à disposition dans les salles du produit spécifique et du papier essuie-tout ou des lingettes afin que chacun puisse désinfecter son poste de travail.

De nombreux élèves ont laissé des affaires dans leurs casiers à leur départ le 13 mars. Comment faire pour qu'ils les récupèrent ? Il est envisagé que les casiers soient vidés par des personnels de l'établissement, les affaires pourraient être déposées dans des sacs plastiques avec le numéro du casier et les familles viendraient chercher les affaires sans être obligées de déambuler dans l'établissement. Les parents d'élèves émettent une réserve en précisant que les affaires déposées dans les casiers sont personnelles.

Les membres du CA conviennent donc qu'il faudra organiser un planning d'accueil des familles des élèves qui ne reviendront pas, avec RDV, pour qu'elles puissent récupérer les affaires. La vie scolaire sera chargée de mettre en place et gérer ce planning.

La demi-pension :

Les casiers étant condamnés sur le mois de juin, se pose la question des cartables sur le temps de midi deux. Les membres du CA décident que les élèves laisseront leurs cartables dans la salle de classe.

L'internat :

Au vu de l'organisation de l'accueil des élèves, une seule nuit d'internat sera assurée (le lundi pour les classes de seconde).

Le nombre d'élèves accueilli sera limité afin de pouvoir offrir à chacun une chambre individuelle, une douche, un WC et lavabo privés.

En cas de problème durant la nuit, l'infirmière sera mobilisable.

Autres points :

Les machines à café seront éteintes et hors service durant toute cette fin d'année, que ce soit au forum ou en salle des professeurs. Il en est de même du four micro-ondes en salle des professeurs.

Quid du magasin pédagogique ? Difficile de désinfecter tout ce que les élèves toucheront : produits, caisse enregistreuse... La décision est donc prise que le magasin pédagogique ne sera pas accessible.

Les restaurants pédagogiques ne rouvriront pas d'ici la fin d'année scolaire. Un protocole spécifique devra être travaillé pour septembre.

Mme Faivre demande à ce que soit revu la partie du protocole concernant l'accès aux vestiaires en salle 101. En effet, certains élèves passeront en salle 101 alors qu'ils n'y ont pas cours.

☞ Le protocole est alors soumis au vote :

- 15 votes pour
- 1 vote contre
- 3 abstentions

3/ Questions diverses

Bon nombre de réponses aux questions posées ont été apportées tout au long du conseil d'administration.

Les professeurs d'hôtellerie souhaitent que les salles du 1^{er} étage du pôle ne soient pas utilisées en juin car il y fait trop chaud. Les cours seront donc déplacés au RDC de l'externat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

A Vesoul, le 12 juin 2020

La Présidente,
La Provisseure
V. MAGNIN-FEYSOT
V.MAGNIN-FEYSOT



Les Secrétaires,

C.TARBY F.GAVOILLE

